Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 4

Rubrik: Technique apicole

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

12. — Beiträge zur quantitativen Pollenanalyse des Honigs. 3. Absoluter Gehalt pflanzlicher Bestandteile in Esparsette-, Luzerne-, Orangen- und Rapshonigen. Annales de l'Abeille I (2) : 93 (1958).
13. — Unsere Nektar- und Pollenspender. Deutsche Bienenwirtschaft 9 (3) : 56 ; (4) : 72 ; (5) : 90 ; (6) : 120 ; (7) : 128 ; (8) : 150 ; (9) : 178 (1958).
14. — Pollenkeimung hemmende Stoffe im Körper der Honigbiene. Berichte des 17. Internationalen Bienenzüchterkongresses in Rom, 1958.
15. — Nouvelles recherches sur la sécrétion nectarifère de plantes cultivées polyploïdes : Nicotiana Proceedings of the Tenth. Intern. Congress of Entomology, Montreal 4 : 1025 (1958).

TECHNIQUE APICOLE

Communication de la Section des abeilles de la Station fédérale du Liebefeld

Prélèvements d'abeilles en cas d'empoisonnement

par le Dr Anna Maurizio

L'application maladroite de produits antiparasitaires toxiques en agriculture et en arboriculture peut causer des empoisonnements d'abeilles. Ces derniers se traduisent par une agitation particulière, une augmentation d'abeilles mortes et l'apparition sur la planche d'envol d'abeilles paralysées incapables de voler. Dès que le symptôme d'empoisonnement apparaît, il importe d'en aviser immédiatement l'inspecteur régional des ruchers. La détermination exacte de la cause de la mort (maladie épidémique, empoisonnement) constitue dans ce dernier cas la base de la demande d'indemnité pour réparation du dommage. La preuve certaine d'empoisonnement ne peut être apportée qu'à l'aide d'échantillons d'abeilles prélevés comme indiqué ci-dessous.

1. Les échantillons sont prélevés dès le début d'empoisonnement et sont adressés aussitôt avec la mention « Empoisonnement d'abeilles » à la Section apicole du Liebefeld à Berne.

2. L'échantillon doit comporter au moins 100 abeilles mortes ou paralysées ; parmi celles-ci, *si possible des abeilles porteuses de pollen.*

3. Les cadavres doivent être frais. Les abeilles sèches ne permettent par de déterminer la cause d'empoisonnement.

4. Les abeilles seront empaquetées dans des boîtes d'allumettes numérotées. Les emballages en verre ou en boîtes de métal sont exclus.

5. Si l'on soupçonne que le produit antiparasitaire ait pénétré dans le miel, pour un examen valable, il convient alors d'envoyer un échantillon d'au moins 250 g du miel en question.

6. Chaque envoi doit être accompagné d'une lettre indiquant le lieu, l'emplacement du rucher, le ou les propriétaires du ou des ruchers touchés, l'étendue et les causes probables d'empoisonnement.

Par exemple : si le jour ou la veille de la mort des abeilles, des traitements de plantes ont été opérés, de quelles plantes il s'agit et quels ont été les produits utilisés, ceci également en cas d'altération du miel.

Trad. : *A. Valet*, réd.

ECHOS DE PARTOUT

Saviez-vous que...

— dans le Saskatchewan il y a environ 30 000 colonies, dont chacune produit annuellement 150 livres de miel ;
— les engrais minéraux judicieusement employés augmentent le rendement en nectar des plantes de 33 à 64 % ;
— le treillis des cages à reine ne doit pas avoir des mailles inférieures à 2,5 mm² ;
— le miel chauffé à 60-80° C perd ses propriétés par destruction des diastases qu'il contient ;
— Réaumur a été le premier à mesurer la température qui règne dans une colonie d'abeilles ;
— le pollen exerce une grande influence sur la longévité de l'abeille ;
— dans le miel existe une substance capable de combattre l'arthritisme ;
— la ruche arabe donne en moyenne 2 kilos de miel annuellement ;
— le bromure de méthyl peut être utilisé efficacement pour lutter contre la fausse-teigne.

Désherbants et apiculture

L'emploi des désherbants pose un problème, non pas à cause de leur toxicité problématique, mais surtout par le fait qu'ils font disparaître systématiquement toute une flore très riche que les abeilles utilisaient autrefois, tant pour le nectar que pour le pollen : coquelicots, bluets, crucifères diverses, etc. N'oublions pas que le problème des mauvaises herbes est au premier plan des préoccupations des agriculteurs, à juste titre d'ailleurs, car il est très